PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération

Orsay, le 19 FEV. 2025

Monsieur Bernard GLEIZE
Maire de Vauhallan
Mairie de Vauhallan
10 Grande Rue du 8 Mai 1945
91430 VAUHALLAN

Affaire suivie par Jean-Luc ABOUCHAR
Directeur du Développement Territorial
Pôle Aménagement des territoires et Cadre de vie
T. 06.26.77.58.66 – jean-luc.abouchar@paris-saclay.com

N / RÉFÉRENCE : PATCV/DDT/LS/2024-234

OBJET : AVIS SUR LE PLU ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 novembre 2024

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision du PLU de Vauhallan, arrêtée par le conseil municipal du 05 novembre dernier, vous avez sollicité la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en tant que personne publique associée.

Après une lecture attentive, il semblerait que certains ajustements soient utiles concernant les dispositions relatives à différentes thématiques, relevant des domaines de compétence de l'Agglomération Paris-Saclay, notamment, la rédaction de l'OAP « Chemin de Limon » qui mentionne une « opération de 10 à 20 logements ». Au regard des objectifs fixés par le PLHI (121 logements à produire à Vauhallan sur la période) et ne pas brider la production de logements, il serait souhaitable de modifier la rédaction de cette OAP de la façon suivante : « permettre la création d'une opération d'au minimum 10 à 20 logements ».

Vous trouverez en annexe de ce courrier, différentes fiches thématiques reprenant les propositions de modifications de l'Agglomération dans d'autres domaines.

Ses services restent à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

Pièces - jointes :

- Avis de l'Agglomération Paris-Saclay sur le PLU arrêté – volet Mobilités

Communauté PARIS-SACLAY
Parc Orsay Université - 1 rue Jean Rostand 91898 Orsay cedex
Tél. : 33 (0)1 69 35 60 60 / **paris-saclay.com**
Communaute Paris-Saclay @comparissaclay

Révision du PLU de Vauhallan – 2024

Avis de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Volet Mobilités

- **Prise en compte des documents-cadre**

Le schéma de Transports de l'agglomération n'est pas mentionné, il paraît nécessaire de prévoir une page le concernant afin d'en décliner les objectifs principaux, en lien avec le PDUIF et le PCAET.

À noter que le PLU devra ultérieurement être mis en compatibilité avec le Plan des mobilités d'Ile-de-France en cours de révision.

- **Diagnostic territorial**

  - **Mobilité des habitants**

Les données de mobilité citées datent de 2016 à 2018 et devraient être actualisées existent pour être parlantes. De plus, il serait intéressant de pouvoir mettre ces données INSEE/IPR en rapport avec les données que le dispositif maMob' (diagnostic déclaratif) pourrait recueillir au sein de la commune en cas de déploiement plus poussé.

  - **Stationnement**

Pas de remarque

  - **Transports collectifs**

Bus & Navette : les informations présentées sont incomplètes. Il est proposé de les enrichir de la manière suivante :

- Ligne 16 (Gare d'Igny <> Saclay Razel *via* Vauhallan) (semaine) ; 7 courses par jour direction Vauhallan, 6 courses direction Igny.
- Ligne 119 (Gare de Massy-Palaiseau <> Vauhallan Abbaye Cimetière *via* Igny) (semaine et samedi) ; 1 bus toutes les 30 minutes. Offre réduite le samedi.

La commune est aussi desservie par le réseau La Navette, en libre-accès (cofinancé par la Communauté d'agglomération et ses communes membres) :

La Navette E relie la gare de Massy-Palaiseau à Igny-Docteur Schweitzer en soirée du lundi au samedi, ainsi que le dimanche matin, en remplacement de la ligne de bus 15. Elle dessert à Vauhallan les arrêts « Bouton d'Or » et « Vauhallan-Grands Prés ». Sa fréquence est de 45 minutes en moyenne.

RER et Tramway : il est proposé d'actualiser le passage de la manière suivante :

Les gares les plus proches et accessibles depuis Vauhallan sont :

- Igny (Transilien V) : accessible *via* la ligne 16 (en semaine)
- Massy-Palaiseau (RER B & C, Transilien V et Tramway T12) : accessible *via* la ligne 119 et/ou la Navette E

En effet, depuis le 15 décembre 2024, la branche du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers, desservant notamment la gare d'Igny, est devenue une ligne indépendante portant l'indice « V ».

Grands projets : pas de remarque

Fréquentation des Transports collectifs : le document ne mentionne pas de données, il pourrait être utile de faire figurer les dernières données de fréquentation d'Île-de-France Mobilités.

PADD

Pas de remarque

OAP

OAP Centre-Village

Un point de vigilance devra être apporté, dans la programmation du réaménagement de la place, au maintien des largeurs de voirie et rayons de courbure nécessaires à la circulation des lignes de bus desservant le village dans de bonnes conditions d'exploitation, tout en garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers.

OAP Hameau de Limon

Un point de vigilance devra être apporté, dans la programmation du réaménagement du secteur, au maintien des largeurs de voirie et rayons de courbure nécessaires à la circulation des lignes de bus desservant le village dans de bonnes conditions d'exploitation, tout en garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers.

OAP Transition écologique, résilience du territoire et protection de la biodiversité

Les transports collectifs ne sont pas mentionnés en tant que moyen de rabattement vers les pôles et gares à proximité, participant avec les mobilités actives d'un bouquet de solutions destinées à lutter contre l'autosolisme.

Plan de zonage

Pas de remarque